



28 AVR. 2025

COMMUNIQUE

Le Directeur de l'Orientation et des Bourses (DOB) de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique informe les étudiants n'ayant pas pu déposer leurs dossiers de demande de **renouvellement au titre de l'année universitaire 2023-2024** dans les délais impartis, qu'une période exceptionnelle est ouverte du **mardi 29 Avril 2025** au **mardi 06 Mai 2025** inclus. Cette mesure, à caractère strictement dérogatoire, a été prise suite à une rencontre entre le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et les étudiants dans le cadre du dialogue permanent visant uniquement à permettre aux retardataires de régulariser leur situation de bourse.

Aucun autre report du délai de dépôt des dossiers n'est envisageable.

NB : le dépôt des dossiers s'effectue à la Direction de l'Orientation et des Bourses (Immeuble Noguès 1^{er} étage)

Le Directeur



Prof. Adama SYLLA

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

DIRECTION DE L'ORIENTATION
ET DES BOURSES

SOUS-DIRECTION DES BOURSES D'ETUDES
EN CÔTE D'IVOIRE

BP V 151 ABIDJAN

Tél. : 27 20 32 32 50: Fax: 27 20 32 75 53

+225 01 01 48 51 51/07 04 09 08 49 / 05 96 24 67 67

E-mail : dbemesrs@yahoo.fr / Site: www.dob-mesrs.ci

N/Réf. : **1399** MESRS/DOB/AS/Tam

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
UNION-DISCIPLINE-TRAVAIL



28 AVR. 2025



**PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER DE DEMANDE
DE RENOUELLMENT DE BOURSES D'ETUDES**

2023-2024

- 1- LE FORMULAIRE DE DEMANDE A RETIRER A LA DIRECTION DE L'ORIENTATION ET DES BOURSES (DOB)
- 2- LA PHOTOCOPIE DE LA CARTE NATIONALE D'IDENTITE OU LA PHOTOCOPIE DE L'ATTESTATION D'IDENTITE EN COURS DE VALIDITE OU LE RECEPISSE DE DEMANDE DE LA CARTE NATIONALE D'IDENTITE ;
- 3- LA PHOTOCOPIE DE LA FICHE D'INSCRIPTION 2023-2024 SUR LE SITE DU MESRS (**OBLIGATOIRE**) ET DE LA CARTE D'ETUDIANT 2023-2024 OU DU CERTIFICAT DE SCOLARITE 2023-2024.
- 4- LA PHOTOCOPIE DES RELEVES DE NOTES DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2022- 2023 ;